

Mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les présidents d'associations amies, chers présidents d'honneurs et chers adhérents de Berder Ensemble, mesdames messieurs et cher(e)s ami(e)s,

Nous sommes réunis aujourd'hui...

Et heureusement que vous êtes là... !

En effet cette île de Berder qui nous rassemble a vraiment failli devenir infréquentable et être défigurée à jamais !

C'est vrai que nous avons tous un peu tendance à faire confiance, à respecter les lois de notre pays démocratique, à penser que les règlements s'appliquent, que nous sommes à l'abri de manipulations et d'éventuelles corruptions...

Permettez-moi de vous raconter une histoire !

Un promoteur, le groupe Giboire, achète un terrain, l'île de Berder, pour y réaliser un hôtel 4 étoiles à partir d'un ancien manoir bâti à la fin du 19ème siècle. Son projet suppose une extension de 30% du bâti, la réalisation d'une piscine, d'un spa et d'un parking de 97 places. Alors que ce terrain fait l'objet de protections très sérieuses au cœur du golfe du Morbihan, protection Natura 2000, protections de la faune et de la flore, le maire de Larmor-Baden, en toute illégalité, donne un avis favorable au permis de construire. Celui-ci est ensuite transmis au contrôle de légalité de la préfecture qui ne voit rien à y reprocher !

Nos amis des associations de défense de l'environnement repèrent cette irrégularité flagrante, et défèrent le PLU de Larmor-Baden qui a permis cette extraordinaire infraction, auprès du tribunal administratif.

Bien évidemment, le juge administratif leur donne raison ! Mais le maire décide de faire appel ! La cour d'appel de Nantes confirme bien entendu le jugement du tribunal administratif et classe définitivement l'île de Berder en espace remarquable. D'ailleurs, je précise que les documents d'urbanisme de Vannes Agglo en 2016 avaient déjà classé l'île de Berder en espace remarquable, sous la présidence de Pierre Le Bodo !

Eh bien dans ce contexte pourtant clair, le maire de Larmor-Baden fin janvier 2023, c'est-à-dire le mois dernier, vient de saisir le Conseil d'État pour tenter encore de bétonner l'île de Berder, en déclarant partout que des associations l'empêchent de développer sa commune !

Oui, il y a une obstination étrange d'un Maire pour réaliser une opération immobilière en toute illégalité, en lien avec un promoteur boulimique ! Oui, c'est étrange, mais bon, ça peut arriver.

Mais en plus de tout cela, il y a les pêcheries.

La grande et la petite ! Ce sont deux bâtiments situés à l'entrée de Berder, propriétés comme le reste du groupe Giboire, qui sont frénétiquement choisis par le promoteur pour servir de résidence secondaire au gérant du groupe ! La grande pêcherie est sur le domaine public maritime, donc ne peut en aucun cas devenir une résidence secondaire, et la petite est un hangar situé en zone de protection littoral.

Le maire laisse effectuer des travaux dans la grande pêcherie, qui sont réalisés en toute illégalité ! Nos amis des associations de défense de l'environnement écrivent au préfet ! Le préfet ne bouge pas ! Elles attaquent le préfet au Tribunal administratif pour qu'il sanctionne le groupe ! le tribunal leur donne absolument raison, et le préfet est condamné, il doit dresser une contravention de grande voirie ! Mais rien ne bouge ! Le

groupe Giboire fait appel ! En référé, la cour d'appel confirme la condamnation du préfet qui doit s'exécuter ! A ce jour, pourtant, rien ne bouge !

Et maintenant, en plus de tout ça, le maire s'obstine à satisfaire ce désir frénétique du groupe Giboire de faire à tout prix sa résidence secondaire, en autorisant des travaux, cette fois dans la petite pêcherie, alors que ce hangar ne peut en aucun cas être converti en bâtiment d'habitation !

Mais comment toutes ces complicités, ces collusions, ces infractions caractérisées et impunies sont-elles possibles dans un État de droit ?

Berder ne peut pas être un terrain de jeu pour milliardaires au-dessus des lois, une zone de non-droit où tout est permis quand l'argent coule à flots. L'île de Berder a de tout temps été un lieu d'accueil, de générosité, pour tous, enfants, familles, promeneurs, rêveurs, chercheurs, oui, pour tous, pas pour cette micro minorité.

Oui, heureusement que vous êtes là, heureusement que nous tous avec Berder Ensemble faisons connaître, réunissons, mobilisons, manifestons, heureusement que nous agissons ensemble pour tenter de préserver ce lieu et le restituer à un usage public, ouvert et accessible à tous !

Ceux qui protègent les espaces publics, c'est nous, ceux qui respectent les lois et les règlements, c'est nous, ceux qui dénoncent les infractions, c'est nous ! C'est vous !

Et on va continuer comme ça !

Berder Ensemble est un mouvement citoyen, nous rassemblons des personnes de tous horizons, et maintenant nous constituons une force importante, plus de 18.000 signatures de nos pétitions, plus de 3.000 sympathisants, plus de 400 adhérents à Berder Ensemble, un réseau d'associations vigilantes et partenaires avec lesquelles nous avançons main dans la main.

Nous observons aussi avec intérêt l'attitude de la presse, certes inégale, mais de plus en plus attentive et efficace pour faire connaître ce dossier, France 3 et France 2, M6, Tf1, la presse régionale, le Télégramme et Ouest-France, les radios locales et nationales, mais aussi cette excellente revue 21, tous font avancer la connaissance autour de Berder, et cela aide beaucoup à faire grandir notre mobilisation.

Et puis il y a les élus de la région, du département, de plusieurs communes environnantes, de Vannes Agglo, tous montrent que chacun connaît bien le dossier, que chacun y est de plus en plus attentif et est de plus en plus préoccupé, pour qu'une issue par le haut puisse être trouvée, pour que Berder devienne un parc départemental.

Nous regrettons les attaques dont la vie associative fait l'objet, nous regrettons que des mensonges soient exprimés et que par exemple on fasse croire que le chemin côtier qui fait le tour de Berder soit menacé ! Le chemin côtier est une emprise inaliénable, et comme son nom l'indique, il est tout simplement inaliénable !

Tous les coups ne sont pas permis. Nous, nous resterons toujours sur un terrain solide, argumenté, celui de la justice !

C'est dans cet esprit que nous allons continuer à nous mobiliser, en suivant activement l'actualité juridique avec nos associations amies, et en continuant à rassembler le plus largement pour que s'impose la seule perspective réellement possible pour Berder, un parc départemental !

Merci à tous !